

1000 euros de primes si vous travaillez ! Est-ce raisonnable ?

Depuis deux jours Macron et les membres de son gouvernement n'ont de cesse de nous dire qu'il ne faut pas que l'économie s'arrête. Dans le même temps le ministre de l'économie demande aux entreprises de verser une prime de 1000 euros pour celles et ceux qui se rendent sur leur lieu de travail. Un message qui vient brouiller les alertes sur la nécessité de rester confiné·es et qui vient à point alors que dans de très nombreux secteurs, les salarié·es mais parfois les employeurs demandent l'arrêt de l'activité : bâtiment, secteurs de la poste ou des transports, centres d'appels, secteurs de la logistique non protégés, services recevant du public... toutes ces demandes sont liées au fait soit qu'il s'agit d'activités considérées comme non strictement nécessaires dans la crise sanitaire ou de travaux pour lesquels les salarié·es ne peuvent pas être protégé·es en l'état actuel de manque de matériels ou en raison des conditions de travail.

Alors que vient faire cette annonce des 1000 euros ? Est-elle là pour récompenser, pour calmer la grogne, ou pour éviter les actions de débrayages, de grève, le recours au droit de retrait ? Le gouvernement doit le comprendre : la santé ne s'achète pas ! Nous ne voulons pas perdre notre vie à la gagner !

Si le gouvernement veut appeler les patrons à compenser les conditions difficiles et dangereuses dans lesquelles les personnes aujourd'hui continuent leur travail, que ce soit fait avec toutes les conditions nécessaires :

- Sans nous obliger à travailler quand l'activité n'est pas indispensable ;
- En inscrivant cette prime comme du salaire. C'est-à-dire avec fiscalisation et cotisations sociales qui sont constitutives de droits pour chacun·es et contribuent aux ressources publiques ;
- Et il faut que cela concerne tous·tes les salarié·es dans l'obligation de travailler. Or beaucoup de celles et ceux qui travaillent aujourd'hui sont dans des petites entreprises et n'auront rien. Tout comme les intérimaires qui pour la prime "Gilets jaunes", dispositif similaire, en ont régulièrement été privé·es.

Face au coronavirus l'Union syndicale Solidaires rappelle que la priorité doit être d'arrêter les activités non indispensables et de protéger socialement et physiquement les travailleuses et travailleurs.

**31 rue de la Grange
aux belles
75 010 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

